

Le Cormorandier

Bulletin d'information
de l'association des Plaisanciers du littoral cancalais

Aplc35@sfr.fr Site : aplc.jimdo.com

Le mot du Président

Chers amis adhérents,

Cet automne à tout de même joué les prolongations avec de longues périodes de calme souvent ensoleillées et propices à notre loisir. Concernant les prises, on peut déjà considérer que 2011 a été globalement à la hauteur de nos espérances (araignées, margattes, maquereaux et bars). Quelques huîtres et coquillages lors des grandes marées, nous pouvons donc être satisfaits.

Le début de saison a vu apparaître les premières mesures décidées par le Grenelle de l'environnement à savoir la liste arrêtée des poissons et crustacés devant faire l'objet d'un marquage afin de contrer le braconnage et empêcher la vente illicite. D'autres suivront comme le respect des périodes de repos biologique ainsi que la déclaration gratuite et obligatoire de pêche de loisir que chacun d'entre nous sera amené à signer. Toutes ces réglementations doivent être scrupuleusement respectées sinon nous risquerions de voir arriver rapidement la mise en place de quotas de pêche ainsi que le permis de pêche payant.

Côté manifestations 2011 il est bon d'en rappeler les moments forts, la grande exposition d'avril ouverte à tous, organisée à la salle Cancaven en collaboration avec nos amis de l'association de modélisme cancalais. De superbes et nombreuses maquettes de bateaux, véritables oeuvres d'art, le plan d'eau mis en place pour assister à la manoeuvre de navires télécommandés, l'école des noeuds marins, le plateau de balisage, la navigation etc. Puis ce fut nos rencontres en juin et juillet d'abord à Cancale ensuite aux Huguenans (Chausey) avec nos amis plaisanciers de Granville. Le grand repas de fin Août à Port Picain avec son succès habituel, la récupération des déchets sous marins en septembre lors de la journée de l'environnement et la présence de l'APLC au forum des Associations puis aux bordées de Cancale en octobre. Beaucoup d'échange et d'amitié durant ces mémorables journées.

Sur le plan local la commune de Cancale procède actuellement au renouvellement des AOT (aires d'occupation temporaire) zones qui lui ont été allouées par l'Etat afin de gérer les mouillages disposés, en conformité avec la loi littorale de 1986. Ces aires sont les suivantes: Les Potelets, Port-Picain, Port Briac, L'Abri des Flots. Les sites de Port-mer et de la Houle n'en font pas partie, le premier étant considéré port de plaisance de Cancale le second est un port départemental dépendant du Conseil Général. Une étude a été engagée afin de présenter ce dossier de renouvellement en tenant compte des particularités de chaque AOT mais également de l'évolution de la réglementation. C'est aussi le moment de suggérer de nouvelles implantations de mouillages afin de satisfaire les nombreuses demandes en attente. Plusieurs réunions ont eu lieu en Mairie pour échanger et participer à la constitution de ce dossier. A notre grand étonnement les représentants de l'APLC n'ont pas été invités à cette étude. Voici donc l'illustration d'un exemple manqué de concertation et de communication. Nous n'en connaissons pas la raison. Cela est très regrettable !

Nous travaillons actuellement sur les manifestations pour l'an prochain. Pensez à régler votre cotisation 2012 dès le début d'année pour recevoir toutes les publications de la Fédération Nationale, faites connaître notre association à vos amis, vos voisins de mouillage. Avec les membres du Bureau et le Conseil d'administration permettez moi de vous souhaiter ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, de joyeuses et bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente santé durant l'année nouvelle.

Avec nos salutations littorales

Michel LOUVET

Siège social : 10, rue de Tombelaine - 35260 Cancale Tél. 06 21 35 27 78

Compte rendu de l'assemblée générale de l'Association des Plaisanciers du littoral Cancalais du 16 juillet 2011

Membres du CA présents : Michel LOUVET - Président
Jacques GUIHARD - Vice Président
Adrien CORTEVAL - Trésorier
Gisèle LETRENEUF - Secrétaire
Maurice LE BOUDEC - Trésorier Adjoint
Gérard AVELINE - Chargé de l'Information
Jean Louis BEAUMIER - Chargé de la Sécurité et du recrutement
Jean Pierre SORET - Chargé de la Sécurité et du recrutement

ORDRE DU JOUR :

- Accueil des participants
- Rapport moral et d'activité
- Bilan financier
- Renouvellement du 1^{er} tiers des membres du C.A
- Renouvellement des délégués de sites
- Fixation du montant de la cotisation 2011
- Informations et communications
- Questions diverses

ooo

1) Le Président Michel LOUVET ouvre la séance à 9 h 45 et souhaite la bienvenue aux adhérents présents pour cette 8^{ème} Assemblée Générale Annuelle et souligne l'intérêt porté à l'Association par leur présence. Il remercie également les personnes n'ayant pu se libérer d'avoir fait parvenir un pouvoir.

2) Nous avons tous une pensée pour les membres de notre Association qui nous ont quittés au cours de l'année passée : M. Loïc HEURTEVENT des suites d'une longue maladie ainsi que pour les deux jeunes Cancalais péris en mer récemment au large de Saint Malo.

Une minute de silence a été observée pour leur rendre hommage.

3) – Rapport moral et d'activités

Gisèle LETRENEUF

Le Président donne la parole à Gisèle LETRENEUF qui nous expose le rapport moral et d'activités de l'Association.

Rappel des activités de l'APLC depuis la dernière assemblée générale du 17 juillet 2010.

- Le 15 août 2010 Pardon de la Mer à Cancale avec une forte participation de nos adhérents
- Le 29 août 2010 s'est déroulé le repas annuel des plaisanciers. Succès confirmé
- Le 5 septembre 2010 participation au Forum des Associations
- Le 2 octobre participation de Jacques GUIHARD au Comité Directeur de la FNPPSF à St Brice en Coglès

- Le 30 novembre Michel LOUVET participe au Comité Nautique Local à la Mairie de Cancale : modification de la réglementation du port et des tarifs par catégorie de bateau
- Le 12 janvier 2011 les 21 propositions et doléances présentées en Mairie ont été affichées sur le site aplc35@jimdo.com et publiées sur le Cormorandier n° 15.
- Le 25 janvier 2011 participation de Michel LOUVET et Jean-Louis BAUMIER au Comité Nautique Local à la Mairie de Cancale concernant les prévisions budgétaires 2011.
- Le 29 janvier Jean-Marie RAQUIDEL et Jacques GUIHARD ont participé au Comité Directeur de la FNPPSF.
- Le Week-end des 2 et 3 avril nous avons organisé en collaboration avec nos amis les modélistes cancalais à la salle Cancaven différentes activités :
 - Initiation aux nœuds
 - Initiation aux épissures
 - Initiation au ramendage
 - Initiation à la lecture des cartes marines
 - Exposition de maquettes et démonstration en bassin
- Le 6 avril Michel LOUVET et Jean-Louis BEAUMIER ont assisté à la commission de l'attribution des mouillages à la Mairie.
- Les 9 et 10 avril Jacques GUIHARD a participé au Congrès National de la FNPPSF
- Le 17 Mai Jacques GUIHARD, Jean-Marie RAQUIDEL et Jean-Louis BEAUMIER ont participé à l'Assemblée Générale du Collectif Emeraude/Cotentin.
- Le 21 mai pot de rencontre de début de saison à Port-Mer (présence nombreuse d'adhérents et de leurs épouses)
- Le 19 Juin nous avons accueilli nos amis les Plaisanciers de HEREL à Granville. 40 granvillais étaient présents, repas pris en commun à la Pointe du Grouin suivi d'une visite au Musée de Cancale.
- Le 3 juillet nous avons participé à un pique-nique au Huguenans à Chausey. Nous étions environ 70 cancalais à avoir fait la traversée par un temps magnifique.
- Rappel : Une permanence au local est assurée tous les derniers samedis de chaque mois
- L'Association intervient en collaboration avec les services municipaux chargés du maritime pour la défense des adhérents sinistrés, pour sécuriser les mouillages devenus dangereux, assainir les zones d'échouage et intervenir en permanence afin d'améliorer le quotidien des plaisanciers

Le site internet de l'APLC a reçu 8525 visites depuis sa création en janvier 2009.

Nous rappelons à tous les adhérents de bien compléter les documents d'inscription avec toutes leurs coordonnées : adresse, téléphone et adresse e-mail afin de pouvoir vous joindre plus rapidement en cas de besoin.

Le Président prend la parole en rappelant le travail accompli en collaboration avec les services municipaux sur les blocs de bas-fonds. Toutes les lignes de Port Briac et Port Picain ont été visitées du fait de nos demandes en 2008, 2009 et 2010.

En 2011, 10 blocs ont été déposés sur la grève, certains en très mauvais état, les chaînes et les organeaux de bas-fonds ont été changés.

En 2012 de nouveaux blocs seront changés.

Veiller à bien contrôler vos chaînes personnelles. Certaines sont en très mauvais état.

Certaines de nos demandes n'ont pas encore abouti, mais nous continuons nos investigations auprès des responsables maritimes de la ville de Cancale.

Rappel important : lorsqu'un adhérent envoie un courrier au bureau du port ou à la mairie concernant votre mouillage, il serait opportun que vous adressiez à l'APLC une copie afin que nous puissions agir si besoin.

Adrien CORTEVAL, notre trésorier présente la comptabilité arrêtée au 31.12.2010, qui laisse apparaître un bilan positif de 1117.16 €.

Les recettes (18663,37 €) sont dues essentiellement :

1. aux cotisations des adhérents (13 € en 2010) = 60 % des recettes,
2. à une subvention de la mairie de Cancale et de St Coulomb,
3. à la Publicité faite par les sponsors sur le « Cormorandier »,
4. à la vente de billets de tombola pour le repas annuel,
5. à la vente de produits de l'APLC (Livre de Patrick ABRAHAM, tee-shirts, fanions, casquettes, etc...).

Les dépenses (17486,21 €) sont liées :

6. à la communication
7. au fonctionnement (papier, timbres...)
Le portage nous permet une économie conséquente de frais de timbres (à améliorer)
8. aux assurances
9. aux rencontres et réceptions
10. aux déplacements des membres du bureau aux différentes réunions extérieures à Cancale FNPPSF, CEC, etc....

Chaque adhérent est avisé qu'il peut, s'il le désire recevoir une copie du bilan comptable 2010

Prévisions recettes 2011 : la subvention de la mairie a été augmentée cette année

+ 25 nouveaux adhérents à ce jour.

Quitus est donné à notre trésorier pour la bonne gestion des finances.

Vote à l'unanimité.

5) – Adhésion à la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers

Jacques GUIHARD

La FNPPSF compte 30 000 adhérents

Jacques nous rappelle les 2 mesures importantes de la Charte de la mer :

1.- Marquage des poissons : Cette mesure est justifiée pour lutter contre la vente illégale des produits de la mer. Ce marquage consiste à couper la nageoire caudale des poissons. La Fédé demande à ce que le maquereau soit retiré de la liste des poissons à marquer.

2.- Respecter le principe de la période de reproduction (ex : pêche au bar) et empêcher la pêche intensive des chaluts des espèces les plus menacées pendant cette période.

La taille réglementaire du bar va passer à 40 cm.

Pour info : les professionnels demandent 5 kg par jour et par bateau pour la pêche plaisance.

3.- Lutte contre le braconnage : avec une augmentation significative des peines et une confiscation du bateau et/ou véhicule si récidive. Les contrôles vont s'intensifier.

4.- Renforcement de l'information et de la sensibilisation sur le terrain en corrélation avec les fédérations de pêcheurs plaisanciers.

Un nouveau triptyque et le guide des bonnes pratiques viennent d'être édités

Vous pouvez consulter toute la nouvelle réglementation sur le site de [l'apl35@jimdo.com](mailto:apl35@jimdo.com)

L'adhésion à la FNPPSF par tous les adhérents de l'APLC est importante. 76 % de nos adhérents y cotisent déjà pour la somme de 25 €/ adhérent. Vous y trouverez un avantage fiscal.

Adhérez avant le 15 mars afin de recevoir directement toutes les revues et documents importants émanant de la Fédération (ex : revue pêche plaisance, etc...)

Un Collectif Emeraude/Cotentin vient d'être créé regroupant les associations Bretonne et Normande

6) – Renouvellement des membres du C.A pour 3 ans

Michel LOUVET

2ème tiers :

Sortants : Gérard AVELINE – Jacques GUIHARD – Maurice LE BOUDEC

Maurice en place depuis 8 années ne désire pas se représenter.

Remerciements pour le travail accompli. Applaudissements de l'assemblée.

Il reste disponible à l'Association si besoin.

Remplacement sur 1^{er} tiers :

Jean-Paul ABGRALL a été remplacé en cours d'année par Alain NOSLIER.

Alain NOSLIER ainsi que Marie Agnès RAY se présentent au Conseil d'Administration.

Vote à main levée

0 voix contre

0 voix abstention

Elus à l'unanimité

Les fonctions des nouveaux arrivants au sein du bureau seront fixées lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration.

8) – Rappel des membres délégués de site :

Port Mer : Jean-François LE SAULNIER et Alain BREHINIER

Port Picain : Gilles LEGUERN et Michel LEROY

Port Briac : Jean-Claude LETRENEUF et Alain LAIZE

Abri des Flots : Jean-Marie RAQUIDEL

La Houle : Denis BERTEL et Yvon MOREL

Les Potelets : André AGUESSE

9) – Fixation de la Cotisation 2011

Le Conseil d'Administration réuni le 8 Juillet dernier a décidé qu'il n'y aurait pas d'augmentation de la cotisation annuelle qui restera à 13 €. Cette cotisation contribue à la bonne marche de notre Association outre les sponsors, les annonceurs et le travail des bénévoles.

10) – Intervention de Daniel LE BOUCHER, Président de la SNSM

M. LE BOUCHER nous rappelle certaines règles de sécurité suite aux incidents récents survenus dans la Baie.

Ayez toujours à portée de main votre matériel de sécurité (fusée, gilets de sauvetage, extincteurs) et non au fond de la cabine.

Optez pour le gilet à déclenchement automatique que vous pouvez acquérir auprès de l'APLC pour 73 € (prix public entre 90 et 100 €). Aujourd'hui 300 adhérents en sont équipés

Portez vos gilets de sauvetage dans vos annexes et surtout les enfants de moins de 12 ans. C'est obligatoire !!!

Info concernant le numéro d'appel à partir d'un portable : Le 16-16 est abandonné et remplacé par le 112.

Par contre le 16 reste d'actualité pour communiquer avec les secours à partir de votre VHF

Le local de la station de la SNSM a été agrandi de 25 m² pour y entreposer un Bombard plus grand

Une nouvelle bouée rouge a été mise en place au sud-est de la zone Port Mer pour y amarrer les bateaux récupérés à la dérive

Rappel de sécurité Jean-Pierre SORET :

Règlementation dans la baie de Cancale basée sur le principe de sécurité et de bonne conduite :

- Respecter la vitesse dans la zone des 300 m du bord de côte,
- Ne pas encombrer les zones de baignade,
- Utiliser le bracelet de sécurité des moteurs hors-bord dans les annexes,
- Ne pas éviscérer les poissons en bord de plage ainsi qu'au mouillage (le faire au large)
- Pour les brassières auto gonflantes : pensez à les contrôler tous les ans
- Une obligation bien souvent négligée : Le n° et le nom de votre bateau doivent être inscrits sur vos annexes
- La récupération des fusées périmées se fait par certains commerçants maritimes de la région que vous trouverez sur le site www.destruction.pyro.com

11) – Calendrier prévisionnel pour 2012

- Continuer la concertation avec les élus pour faire aboutir nos demandes (cale en eau profonde à Port Picain, taxe de parking.....) Envoyez-nous vos desiderata, vos idées, par mail à aplc35@sfr.fr
- Continuer la publication de notre journal « Le Cormorandier » n° 16 à paraître en Novembre.
- Nous œuvrons pour un journal en couleur plus attractif. Merci à Hervé HUCK rédacteur en chef.
- Maintenir nos permanences mensuelles chaque 1^{er} samedi du mois au 47 rue du Port
- Grouper vos commandes de matériels (antifouling, GPS, VHF...). Des réductions sont consenties sur présentation de votre carte d'adhérent par certaines entreprises d'accastillage.
- Nous allons reprendre au printemps « l'école des nœuds » sur un Week-end avec nos amis les modélistes Cancalais avec manœuvre sur plan d'eau de maquettes. Cette manifestation aura lieu soit à la salle Cancaven, soit en ville (à voir)

Une nouvelle subvention municipale sera demandée pour 2012

12) – PRESENTATION D'UNE DOUBLE MOTION

Michel LOUVET

Les Plaisanciers du Littoral Cancalais réunis ce jour 16 Juillet 2011 en Assemblée Générale renouvellent leur demande auprès des autorités municipales, communautaires, départementales et régionales afin qu'elles s'engagent à court terme des études pour la réalisation d'une cale en eau profonde sur la commune de Cancale dans le but d'assurer une plus grande sécurité des personnes et des biens sur cette portion du Littoral où il n'existe aucune structure. Ils demandent en outre l'armement du Sémaphore de la Pointe du Grouin chaque année durant la période allant du 15 avril au 15 octobre (à la fin des grandes marées d'équinoxe.

(700 bateaux au mouillage plus 150 mises à l'eau chaque jour)

Votée à l'unanimité

13) – MANIFESTATIONS A VENIR

Michel LOUVET

- Le 21 août – Pardon de la Mer. Il se déroulera à la Houle. Venez aussi nombreux que l'an passé avec votre flamme APLC bien visible et vos bateaux pavés. Rendez-vous des navires à la Houle vers 10 h00.
Après la manifestation un pot offert par la municipalité sera servi vers 13 h 00 à la criée de la Houle
Nous comptons sur vous pour ce rendez-vous de la grande famille de la mer.
- Le 28 août – Repas des plaisanciers à Port Picain – Ouvert à tous les plaisanciers et leur famille. Vous pourrez vous inscrire dès réception de l'information qui vous sera envoyée. Répondez aussitôt à l'adresse qui sera indiquée sur les bulletins d'inscription en précisant le nombre de vos invités et en y joignant le chèque correspondant. L'an dernier nous avons dû refuser du monde !!
Comme par le passé, il y aura une tombola. Des carnets de 10 tickets sont disponibles dès aujourd'hui. Le prix d'un ticket est de 1 €
- Le samedi 3 septembre de 14 h 00 à 18 h 00 à Cancale aura lieu le Forum des Associations. Nous y participerons avec une animation de nœuds, matelotage et ramendage. Merci pour votre visite à notre stand.

14) – INTERVENTION DE M. Marcel LE MOAL 1^{er} Adjoint à la Mairie de Cancale

Notons la présence parmi nous de **M. Yves CAHOURS** chargé du maritime à la Mairie de Cancale.

Monsieur LE MOAL prend parole et souligne que le projet de la cale de port Picain est un vœu soutenu par les élus, mais que sa position est à l'étude par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et pose problème.

Le projet serait à la pointe du Chatry (site classé) en respectant la bio diversité (1 ha).

Chaque projet coûte cher. Outre la commune, les travaux seront subventionnés par l'Etat, la Région et le Département.

Cette cale permettrait un embarquement en toute sécurité des enfants et des personnes à mobilité réduite. Elle est attendue par les professionnels pour le débarquement des crépidules (240 000 à 300 000 tonnes de crépidules dans la baie).

Les pêcheurs de crépidules actuellement ne font qu'un tour, la cale leur permettrait de faire 3 tours dans la journée.

Une charte sera établie entre la commune et les professionnels quant à l'utilisation de la cale en respectant les horaires établis surtout en période estivale afin de ne pas encombrer celle-ci.

M. Le Moal souhaite que son ouverture se fera avant la fin du mandat de l'actuelle municipalité

Question d'un adhérent à M. Le Moal : Pourquoi faire une nouvelle cale à Port Picain alors que la Cale de l'Epi s'écroule et aurait besoin d'être remise en état ?

Réponse : M. Le Moal précise que le choix du site est fonction du littoral toujours en eaux alors qu'à la Houle le port est à sec à chaque marée. Il ne serait donc pas possible d'embarquer à tout moment de la journée.

Il confirme que des mesures conservatoires et correctives sont urgentes afin de sauvegarder ce patrimoine de la Cale de l'Epi. Tout retard de passage à l'action ne fera qu'alourdir la facture finale, nous devons tout mettre en œuvre pour montrer aux futures générations notre capacité à conserver l'héritage et le savoir-faire de nos anciens.

Les travaux de l'église sont pour le moment une priorité. Un gros budget est engagé.

Un projet d'accès au parking de Port Picain par la départementale 201 est à l'étude. La sortie se fera par l'entrée actuelle. Ce qui permettrait une circulation plus facile avec les véhicules attelés de remorques encombrantes. La route actuelle servirait en priorité aux secours (pompiers) et aux riverains.

Monsieur Le MOAL nous signale que le drapeau cancalais flotte enfin sur le Sémaphore de la Pointe du Grouin.

15) – INFORMATIONS

Gérard AVELINE

Gérard nous parle du projet de récupération des déchets dans la baie. Cette récupération de casiers, des tables de parcs à huîtres, etc... devra s'effectuer début septembre le 5 ou le 10 selon le temps, en collaboration de l'association Hirel Force 5. Pour cela, nous aurons besoin de main-d'œuvre, d'une équipe de plongeurs professionnels. Nous avons l'autorisation des Affaires Maritimes pour mettre tout en œuvre.

15) – QUESTIONS DIVERSES

- Côté Coopérative : Nous rappelons que nous vendons Tee-shirts (toutes tailles à 5 €, Flamme de l'association, Casquettes, également le livre de Patrick ABRAHAM (doris et dorissiers). N'hésitez pas à contacter Jean-Pierre SORET.

Remerciements à tous nos collègues plaisanciers, leurs épouses, qui mettent leur disponibilité, leur compétence au service de l'APLC. Merci également à nos sponsors et annonceurs.

Remerciements également à tous les élus qui nous écoutent et qui œuvrent avec nous dans l'organisation de nos manifestations.

Michel, le Président invite tous les présents à l'Assemblée à partager ensemble le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 11 h 45

INFORMATIONS GOUVERNEMENTALES :

Le 27 mai 2011 - JORF n°0123 du 27 mai 2011 - Texte n°45

TEXTE OFFICIEL RELATIF AU MARQUAGE DES POISSONS

ARRETE

Arrêté du 17 mai 2011 imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

Vu les règlements, les arrêtés et les décrets antérieurs et en particulier l'arrêté du 15 juillet 2010 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture et de débarquement des poissons et autres organismes marins ;

Considérant l'adoption de la « charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche de loisir éco - responsable » signée le 7 juillet 2010 dont l'un des buts est la lutte contre les ventes illégales de produits de la mer,

Arrête :

Article 1

Le présent arrêté s'applique à la pêche maritime de loisir exercée sous toutes ses formes à pied, du rivage, sous-marine ou embarquée.

Il s'applique dans les eaux sous souveraineté ou juridiction française.

Article 2

Dans la zone et pour les activités de pêche visées à l'article 1er, les spécimens des espèces pêchées dont la liste est annexée au présent arrêté doivent faire l'objet d'un marquage. Ce marquage consiste en l'ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale.

Article 3

Les spécimens des espèces pêchées par des plaisanciers embarqués ou des pêcheurs sous-marins pêchant à partir d'un navire sont marqués dès la mise à bord, sauf pour les spécimens qui sont conservés vivants à bord avant d'être relâchés. Le marquage s'effectue, dans tous les cas, avant le débarquement.

Pour les pêcheurs sous-marins pratiquant à partir du rivage, ce marquage doit intervenir dès qu'ils ont rejoint le rivage.

Pour les pêcheurs à la ligne pratiquant depuis le rivage, ce marquage doit intervenir dès la capture.

Article 4

Hormis l'opération de marquage, les spécimens pêchés doivent être conservés entiers jusqu'à leur débarquement, le marquage ne devant pas empêcher la mesure de la taille du poisson.

Article 5

Tout manquement aux présentes dispositions, notamment en ce qui concerne le marquage, peut donner lieu, indépendamment des sanctions pénales susceptibles d'être prononcées, à l'application d'une sanction administrative prise conformément à l'article L. 946-1 et L. 946-4 du code rural et de la pêche maritime ou à des mesures conservatoires prises conformément à l'article L. 943-1 du même code.

Article 6

Le directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture et les préfets de région concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

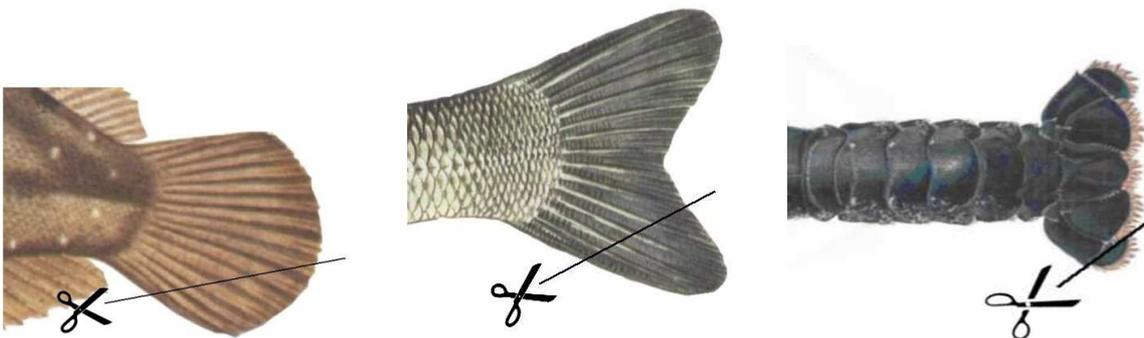
A N N E X E

LISTE DES ESPÈCES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN MARQUAGE

(espèces communément pêchées sur nos côtes)

NOM COMMUN

Bar/loup - Cabillaud - Dorade royale - Homard - Lieu jaune - Lieu noir - Maquereau - Sole .



Fait le 17 mai 2011.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture,

P. Mauguin

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES TAILLES MINIMALES LEGALES

Nous vous reportons ci-après un article paru dans le dernier numéro de Pêche Plaisance concernant une éventuelle modification des tailles minimales :

Tout le monde s'accorde sur le fait que la meilleure mesure à prendre pour assurer une véritable ressource durable consiste d'abord à ne pas prélever les poissons, coquillages ou crustacés qui ne sont pas matures, qui ne se sont pas encore reproduits. La FNPPSF a depuis longtemps déjà, dénoncé l'absence de tailles ou des tailles légales trop faibles pour beaucoup d'espèces. Aujourd'hui la FNPPSF et les quatre autres fédérations qui ont déjà signé la Charte de la Pêche de loisir ont proposé au ministère une nouvelle liste de tailles légales. Ces évolutions constituent , à elles seules, une vraie limitation bien plus pertinente que tout autre forme de quota journalier totalement inadaptée à la pêche de loisir.

Ces tailles doivent être considérées comme une étape et non comme une fin en soi. D'autres évolutions pourraient être envisageables à moyen terme si les stocks évoluent favorablement comme nous sommes en droit de le penser...

Les fédérations signataires de la Charte demandent que ces mesures soient également appliquées à l'ensemble des pêcheries professionnelles car dans le cas contraire et compte-tenu des faibles prélèvements de la pêche récréative, elles n'auraient qu'un impact extrêmement limité sur la ressource, un peu comme « un cou d'épée dans l'eau »

Note de la rédaction :

Non seulement l'impact serait extrêmement limité, de plus ces mesures seraient jugées par une grande majorité de plaisanciers, à juste titre d'ailleurs, comme une brimade envers la pêche récréative

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES TAILLES LEGALES DE PRISES DE POISSONS :

Poissons ayant déjà une taille légale minimale et trouvés communément sur nos côtes.

Bar 42cm au lieu de 36cm
Cabillaud 42cm au lieu de 35cm
Rouget Barbet 15cm au lieu de 11cm
Sole 25cm au lieu de 24 cm

Poissons n'ayant pas une taille légale minimale et trouvés communément sur nos côtes.

Bar moucheté : 30cm
Congre : 60cm
Dorade grise et rose : 23cm
Dorade royale : 25cm
Lotte : 50cm
limande sole : 25cm
mostelle : 30cm

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES TAILLES LEGALES DE PRISES (COQUILLAGES ET CRUSTA CES) :

Coquille Saint-Jacques 11cm au lieu de 10,2cm à 11cm
Etrille : 6,5cm
Bouquet 5cm au lieu de 3cm ou 5 cm - Autre crevettes : 3cm
Coque 3cm au lieu de 2,7cm à 3cm
Palourde 4cm au lieu de 3,5cm – 3,8cm ou 4 cm

INFORMATIONS DEPARTEMENTALES :

ABANDON DU 16 16 PROMOTION DU 112

Le SG MER et la DAM ont décidé d'arrêter l'utilisation du 16-16 à la suite de la dénonciation par les opérateurs privés de téléphonie mobile, de la convention qui les liait depuis six ans . Ce n'était pas un N° d'urgence et il ne fonctionnait plus convenablement depuis quelque temps.

La possibilité d'octroyer un N° propre au secours en mer comme le 15, le 17 ou le 18 est exclue (coût prohibitif et pas de budget)

La France est tenue depuis le début de l'année d'utiliser le 112 comme moyen d'urgence, par une directive européenne. C'est donc dès maintenant que le « 112 » devient le seul N° d'appel pour signaler un événement en mer d'un téléphone fixe ou portable. Cet appel est GRATUIT.

Il va de soi que depuis la mer c'est la VHF qui doit être privilégiée.

Nous vous demandons donc de supprimer toute publicité pour le 1616 et de promouvoir Le « 112 » et le N° de téléphone du CROSS de votre zone (qui peut se mettre facilement en mémoire d'un portable)

Nous avons fait part de nos inquiétudes aux deux administrations , mais leurs services nous ont assuré que le « 112 » effectuera une très bonne réactivité (de l'ordre de la minute) pour transférer l'appel vers le service compétent : CROSS/SAMU/SDIS ...

Un suivi sera assuré et un retour d'expérience mis en place.

Nous vous demandons de nous signaler tous les incidents qui seraient dus à l'utilisation du 112 .

Didier DELAVOIE

Inspecteur général SNSM pour l'Atlantique

Commentaires de la FNPPSF

Nous avons appris la disparition du 1616, numéro d'appel pour les secours en mer par téléphone portable. Il faudra faire le 112 numéro européen d'appel de secours et demander la mise en contact avec le CROSS de votre région.

Cette évolution se fait de manière progressive en fonction des différents prestataires de service téléphonique.

Nous considérons l'abandon du 1616 comme une régression significative. En effet un appel sur le 112 vous mettra en contact avec un service de secours général mais pas avec le CROSS ce qui va occasionner une inévitable perte de temps. Cette décision prise sans aucune concertation n'est pas acceptable !

La FNPPSF va entreprendre les démarches qui s'imposent pour assurer un maintien d'une plus grande sécurité en mer. Nous ne pouvons que conseiller, une fois encore, à tous nos adhérents de se munir d'une VHF et d'utiliser le canal de veille (16) pour entrer en contact avec les CROSS.

Conseil de notre rédaction

Dans notre Cormorandier, depuis plusieurs numéros, vous pouvez trouver sous la rubrique SECURITE le numéro de téléphone fixe du CROSS JOBOURG, du CROSS CORSEN et du SEMAPHORE du GROUIN pendant sa période d'ouverture. Nous ne pouvons que vous conseiller de sauvegarder ceux-ci dans vos contacts sur votre portable. **On n'est jamais trop prudent.**



PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

Direction départementale des territoires et de la mer
Délégation à la Mer et au Littoral du Pays de Saint Malo

Pêche à pied en baie du Mont-Saint-Michel

Coquillages	Taille minimale	Quota de capture
Bivalves fouisseurs		
Coque	2,7 cm	3 kg
Palourde européenne	4 cm	3 kg
Praire	4,3 cm	3 kg
Vénus	2,8 cm	-
Bivalves non fouisseurs		
Huitre creuse	5 cm	5 douzaines
Huitre plate	6 cm	5 douzaines
Moule	4 cm	3 kg

Calendrier 2011 coques et palourdes

Juil. - août - sept :
Fermeture zone 1

Oct - nov. - déc :
Fermeture zone 2

Calendrier 2012 coques et palourdes

Janv. - fév - mars :
Fermeture zone 3

Avril - mai - juin :
Fermeture zone 1

Pêches des coques et palourdes :

Pêche interdite par coefficient inférieur à 50

Pêche à pied de jour uniquement

Pour la préservation de la ressource, seules 2 zones sont ouvertes simultanément

Respectez le travail des professionnels : ne pêchez pas à moins de 10 mètres des concessions ostréicoles ne pêchez pas sur les bouchots

La circulation et le stationnement des véhicules à moteur sont interdits sur le domaine public maritime (L.321-9 Code Environnement)

Outils autorisés pour la pêche des coquillages :

- Couteau à main
- Trident de 10 cm maximum d'ouverture et de dents de longueur 5cm maximum
- Râteau non grillagé et d'une largeur maximum de 50cm

Pêche à pied de loisir :
consommation personnelle
VENTE INTERDITE

Comment mesurer les tailles ?

Baie

Coquillages

Ces informations sont données sous réserve d'un classement sanitaire satisfaisant les des jours de pêche
Pour plus d'informations, contacter la Délégation Mer et Littoral - service gestion durable des activités maritimes et des ressources - 02 99 40 68 44 / 68 30

Depuis le 1^{er} octobre et jusqu'au 31 décembre 2011, c'est la zone 2 qui est fermée c'est-à-dire du Bief de St Benoît au Bief du Vivier sur Mer. A partir du 1^{er} janvier 2012 et jusqu'au 31 mars 2012, ce sera le tour de la zone 3 d' être fermée soit du Bief du Vivier sur Mer à Cherrueix.

Une mauvaise interprétation a été donnée sur la plaquette précédente puisque la palourde japonaise avait été prise comme référence (3,5cm). Nous vous avons copié la nouvelle plaquette
Après avoir lu l'article dans Pêche Plaisance concernant la pêche à pied et plus particulièrement la comparaison sur la réglementation de la pêche de la palourde, il nous semble préférable de prendre 4 cm comme taille. En effet bon nombre d'entre nous aurons beaucoup de mal à différencier la palourde européenne de la palourde japonaise car en certains endroits il est très difficile voir impossible de détecter les trous provoqués par le siphon de la palourde. IL serait dommage de se faire verbaliser pensant être dans son bon droit par une personne habilitée à le faire mais n'étant peut-être pas, elle non plus, experte dans la différenciation entre les races.

LEGISLATION

Dans le N° 29 de Pêche Plaisance à la page 9 vous avez pu lire l'encart suivant : Nous vous rappelons qu'à partir du 1^{er} janvier 2012 nous devons mettre une étiquette avec le N° d'immatriculation de nos bateaux à côté du poste de pilotage (les lettres et les chiffres devront être de 1 cm). Cette disposition s'applique immédiatement à tous les bateaux neufs.

Après renseignement pris aux Affaires Maritimes de St Malo auprès du service chargé de contrôler la bonne application de cette directive, (ULAM) confirme la véracité de cette disposition, les lettres et chiffres devront être de 1 cm par contre la méthode d'affichage est laissée libre (étiquette, peinture, plastique etc...)

INFORMATIONS MUNICIPALES

Nous avons tenu à vous informer de la démarche entreprise par notre Président, en accord avec le Conseil d'administration, quant au fonctionnement de la commission paritaire d'attribution des mouillages.

QUOTE

Monsieur Pierre-Yves MAHIEU
Maire de CANCALE

Monsieur le Maire,

Les représentants de notre Association à la commission paritaire d'attribution des mouillages (Messieurs LOUVET Michel et BEAUMIER Jean-Louis) ont engagé avec le conseil d'administration une réflexion sur le fonctionnement actuel de cette assemblée. Il en est ressorti que pour nous il importe que le programme de cette commission se déroule impérativement en trois temps :

a) avant de procéder à l'attribution de nouveaux mouillages il est logique et nécessaire d'examiner pour chaque site séparé toutes les demandes exprimées par certains titulaires de mouillages en particulier au sujet de leur positionnement .Ces doléances doivent être formulées par écrit à l'autorité du Port .

b)Après avoir examiné et autant que faire se peut, réglé les questions du paragraphe a) la commission d'attribution des mouillages peut alors autoriser les échanges pour des titulaires provenant d'autres sites. Ces doléances doivent être formulées par écrit à l'autorité du Port.

c)Après avoir résolu les questions posées paragraphes a) et b) ,la commission peut alors procéder à l'attribution de nouveaux mouillages en suivant la liste chronologiquement établie.

Concernant l'attribution de nouveaux mouillages, la formule actuelle consistant à présenter une liste préparée à l'avance comprenant seulement les dix premiers de la liste d'attente ne nous satisfait pas ,elle est même critiquable. Elle ne cadre pas avec le but de cette commission paritaire qui est avant tout de décider collégialement après que les membres aient pris connaissance des différents paramètres en amont.

Nous considérons en effet que les personnes désignées par le Conseil municipal à cette commission l'ont été non seulement pour y siéger mais aussi pour participer à tous ses travaux en respectant une règle de confidentialité qu'ils doivent être capables de suivre en pareil cas. Il est plus que jamais nécessaire pour assurer une plus grande crédibilité de cette Commission de procurer à tous les membres les listes complètes des postulants aux mouillages situés sur notre littoral .Il n'est pas inutile de rappeler que certains ports dans notre proche voisinage n'hésitent plus à publier cette liste sur internet .

Ce que nous proposons ne peut qu'apporter un peu plus de clarté dans le fonctionnement de cette commission et de crédibilité en direction des postulants. Nous avons beaucoup travaillé sur ce sujet et espérons que nous rencontrerons un écho très favorable .

Restant à votre disposition nous vous prions Monsieur le Maire d'agréer nos salutations respectueuses.

Le Président du C.A.

Michel LOUVET
UNQUOTE

RENOUVELLEMENT MOUILLAGE

Pour les personnes qui postulent pour un mouillage n'oubliez pas de réitérer votre demande avant fin janvier. Pour les titulaires d'un mouillage les années précédentes, pensez à remplir la Fiche d'inscription dès réception

BRUITS DE COURSIVES

DATE ET LIEU DES PERMANENCES :

au local APLC de 10 h 30 à 12 h 00 47, Rue du Port (dorénavant le 1^{er} samedi de chaque mois)

Samedi 3 décembre 2011 – Samedi 7 janvier 2012 – Samedi 4 février – Samedi 3 mars – Samedi 7 avril

VIE ASSOCIATIVE

SECURITE

COMMANDE DE GILET DE SAUVETAGE LEGER A DECLENCHEMENT AUTOMATIQUE PAR SOUPAPE HYDROSTATIQUE



ACHETEZ UN GILET

C' EST TRES BIEN

LE CAPELER

C'EST PRIMORDIAL

Les adhérents qui désirent investir dans ces gilets peuvent s'inscrire auprès de **Jean-Pierre SORET**

Prix du gilet : 73 Euros

COOPERATIVE A P L C

- Tee-shirts (toutes tailles) 5 Euros
- Flamme de l'Association 10 Euros
- Casquettes 7 Euros
- réglottes taille poissons + planche 5 Euros
- Pied à coulisse 2 Euros

Pour toute commande contactez : **Jean-Pierre SORET Tél : 06.73.37.46.61**

e-mail : « mary.soret@orange.fr » Adresse : 9 bis, Avenue de la Côte d'Emeraude 35 260 CANCALE

NUMEROS D' URGENCE

CANAL 16 sur la VHF pour appeler les secours au large

112 Service de secours général puis demander le CROSS

18 pour appeler les pompiers sur la côte

112 numéro d'urgence européen (a partir d'un poste fixe ou d'un portable)

CROSS JOBOURG : 02.33.5278.23

CROSS CORSEN : 02.98.89.31.31

SEMAPHORE DU GROUIN : 02.99.89.72.29 **OUVERT DU 5 MAI AU 12 SEPTEMBRE 2012**

PORT DE PLAISANCE : Mr BEUREL au 02.99.89.74.33 ou 06.75.62.86.08

SNSM : Mr LE BOUCHER au 02.99.89.79.08 ou 06.86.10.16.57

CANAL APLC : 77 (on est presque certain de trouver un adhérent en mer)

METEO

http://marine.meteofrance.com/marine/accueil?MARINE_PORTLET.path=marinecotebulletin/

COTE_HAGU_PENM

[http://www.windguru.cz/fr/index.php?sc=112.](http://www.windguru.cz/fr/index.php?sc=112)

<http://www.windfinder.com/forecast/dinard>

Pour les adhérents qui ne possèdent pas d'ordinateur, n'oubliez pas la météo marine sur FR3 à 19h20.

SURTOUT NE PARTEZ PAS EN MER SANS CONNAITRE LES PREVISIONS METEOROLOGIQUES

TRAVAUX SUR BLOCS ET CHAINES A PORT PICAIN :

9 blocs ont été déposés début 2011. En ce qui concerne les blocs W1 – W11 – W17 – X2 – X3 X10 – T11 la chaîne de bas fond a été changée et le bloc d'origine a été remis à poste.

Par contre pour les blocs Y12 et Y13 il a été nécessaire de changer le bloc et la chaîne de bas fond.

Nous demandons à chaque propriétaire de ne pas oublier de vérifier l'état de sa propre chaîne car sur certains blocs cités plus haut on a frôlé la catastrophe.

Nous avons été informés qu'une rangée de mouillage supplémentaire pourrait être positionné entre Port Briac et Port Picain (soit 19 en tout) ainsi que 10 à l'Abri des Flots (c'est le renouvellement de l'AOT qui décidera).

Une barrière de filtrage devrait être mise en place en 2012.

MANIFESTATIONS

Vous trouverez ci-après les dates de nos principales manifestations pour 2012 (Nous y reviendrons plus en détail par voie de presse et dans notre prochain Cormorandier.

21 et 22 avril : Exposition maquettes - Ecole des nœuds à la salle Cancaven

19 mai : Pot d'ouverture de saison à Port Mer

21 juillet : Assemblée Générale au Centre socio - culturel.

26 août : Repas annuel à Port Picain

BARBECUE AUX HUGUENANS

Le dimanche 3 juillet 2011 nous étions conviés par nos amis de l'association des Plaisanciers du port du HEREL de GRANVILLE à leur barbecue annuel aux HUGUENANS. L'armada Cancalaise quitta Port-Pican vers 09h30 se ralliant autour de notre Président qui arborait en tête de mât les pavillons Français et Cancalais (au total 56 participants) Avec une mer un peu agitée au début de la traversée, nous sommes arrivés sur CHAUSEY avec une mer belle et un beau soleil prometteur pour le restant de la journée. Ayant un peu d'avance sur l'heure convenue avec M. André JACQUELIN Président de l'association du HEREL, notre convoi a navigué dans le Sound avant de faire demi-tour à l'Est pour rejoindre l'île des HUGUENANS où nous avons été accueilli par M. JACQUELIN.



Le nombre important de navire à l'ancre dans l'anse des HUGUENANS ne permettant pas de recevoir l'ensemble de notre flotte, les organisateurs ayant prévu un service de navettes, quelques bateaux ont donc décidé de mouiller à l'extérieur.

Nous ne pouvons encore que saluer la structure mise en place par nos hôtes pour recevoir l'ensemble des participants (au total de 261)

- Un barnum où nous pouvions trouver tous les produits frais : bulots, rosette, rillettes, jambon à l'os, fromage et fruits au sirop, sans oublier les vins.

- Un ensemble de 2 grands barbecues pour les grillades : saucisses.

- Un WC fermé.

Tout était réuni pour que nous passions une bonne Journée sur ce superbe site que sont les HUGUENANS.



Lors de cette journée de nombreux échanges ont eu lieu entre Granvillais et Cancalais qui ont permis de resserrer les liens amicaux qui existent déjà entre nos 2 associations, parmi les chants entonnés nous avons même entendu la « Cancalaise ». Toute chose ayant une fin et la marée montante n'attendant pas, nous avons repris la mer en fin d'après midi chacun en direction de nos ports respectifs.

Jean-Marie RAQUIDEL

PREVISIONS 2012

Nous venons de recevoir le programme de nos amis Granvillais, nous aurons un voyage par bateau à Granville, un autre à Chausey 15 jours après et pour ceux qui le veulent 4 jours en Rance. Le tout évidemment si EOLE se montre clément. Les dates de ces rencontres amicales figureront dans notre Cormorandier N°17.

NETTOYAGE DES FONDS MARINS

L'APLC sous la direction de son Président, Michel Louvet et l'étroite collaboration de Gérard Aveline a organisé, avec l'autorisation des Affaires Maritimes, une opération de nettoyage des fonds marins sur Cancale. Préalablement, à l'occasion de la basse mer de la grande marée de fin août, plusieurs adhérents de l'association avaient repéré et balisé les vieux casiers et les tables ostréicoles hors service laissés sur l'estran. Le 10 septembre plusieurs tonnes de vieux engins furent récupérées. Pour ce faire de gros moyens furent mis en place : la vedette de la SNSM, son président Daniel Leboucher, cinq plongeurs (2 SNSM + 3 APLC) dont Jean Marc Boucher adjoint au maire de Cancale, le chaland de François Joseph Pichot, ostréiculteur, le caseyeur « Pagaille » de Philippe Couapel, l'engin amphibie « Blonde Belon » de Richard Beaulieu et enfin trois bateaux de l'APLC. Contrairement à l'année 2010, les conditions météo étant plus que favorables l'opération a été un franc succès. Rendez-vous est pris pour 2012 car la tâche restante est encore importante.

J. GUIHARD





REPAS ANNUEL 2011

Cette année encore, notre réunion annuelle c'est déroulée de façon très conviviale et a rencontré un vif succès, nous n'avons malheureusement pas pu répondre favorablement à toutes les demandes. Le soleil étant au rendez vous, l'ensemble des convives n'ont pu que profiter agréablement de cette belle journée qui a commencé par un apéritif pétillant. Nous remercions nos trois cuisiniers Jean Pierre Passillier, Guy Sorre et Michel Leroy qui nous avaient préparé des coquilles de saumon/macédoine, de l'andouille

chaude/purée et tous ceux et celles ayant donné un coup de main pour le montage et démontage des barnums, des tables, des branchements électriques et d'eau, aux volontaires ayant assuré le service à table ainsi qu'aux épouses pour la déco et sans oublier les personnes qui ont donné et trouvé des lots pour la tombola.

Lors de ce repas ouvert par Michel LOUVET et animé par Gérard Aveline et son fils Erwan, les personnes qui n'avaient pas pu ou eu le temps précédemment d'acheter des tickets de tombola ont pu le faire. Le tirage qui a eu lieu en fin d'après midi a permis aux heureux gagnants de repartir pour certains avec 1 original de Patrick Abraham, 1 reproduction de Marek, 1 original de Domalain, 1 passage sur le Brittany Ferries pour 2 personnes,

des embarquements d'une journée sur Défi Cancale de Gilles Lamiré, sur Ar Durzunel et sur la Bisquine. Pour d'autres avec des gratuités de repas, du matériel électronique et de pêche.

Tout a une fin et après avoir entonné quelques chants et écouté notre saxophoniste et notre accordéoniste nous nous sommes séparés. Mais à vos agendas, le rendez vous pour l'année prochaine est programmé au 26 août 2012.

JM RAQUIDEL



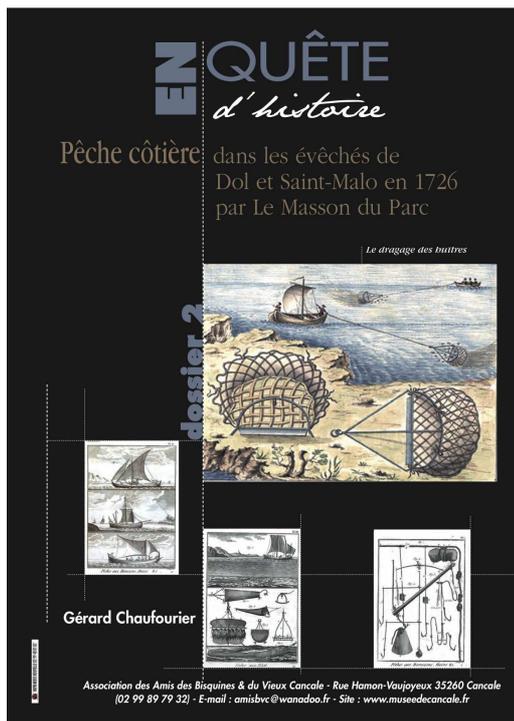
Au début du 18^{ème} siècle, les premiers contrôles !

1726. Phélyppeaux de Maurepas, secrétaire d'Etat à la Marine fait expédier dans toutes les amirautés du royaume un courrier qui débute ainsi.

... « Le Roy a fort à cœur le rétablissement de la pêche sur les côtes de son royaume, mais on y peut parvenir qu'en empêchant les pêches défendues et qu'en détruisant les abus qui se commettent et qui sont montés à un excès qu'on ne peut imaginer... ».

Pêcheries, pièges à poisson, filets et sennes pullulent d'une façon éhontée le long du littoral. Les chaluts sont aussi accusés de détruire énormément d'alevins et d'endommager les fonds. Le poisson se fait rare et le prix en devient parfois excessif, au risque de mettre en péril les préceptes catholiques sur les jours dits « maigres ». Afin de faire un bilan des méthodes de pêche et contrôler le respect des lois sur les dimensions des engins de capture, le Dieppois Lemasson du Parc, commissaire de la marine, est missionné pour effectuer des visites dans les amirautés.

Il est en Bretagne en 1726. Son passage sur le littoral des évêchés de Dol et Saint-Malo, entre le Couesnon et Saint-Jacut, est un bien triste constat : de nombreuses infractions sont relevées et font l'objet d'un rapport digne d'intérêt. Par ailleurs on y trouve les propriétaires et le nom de toutes les pêcheries ainsi qu'une liste de pêcheurs à pied, paroisse par paroisse. Ce document, conservé aux archives nationales, a été entièrement recopié par Gérard Chaufourier, adhérent de l'association qui gère le musée de Cancale. Cet été, le texte a été intégralement publié dans un numéro hors série d'une centaine de pages.



En voici quelques passages, orthographe et style d'époque :

... Il y a la Houle seize bateaux du port de 15 à 20 tonneaux¹ de huit hommes d'équipage qui font pend^t l'année la pesche dans la baye de Cancale de laquelle ils ne sortent point pour faire leur metier. Ces bateaux servent a la pesche des huitres depuis le premier septembre jusques au dernier d'avril, que la pesche en est libre et permise pendant ces huit mois par une police d'office que les officiers y ont mise et laquelle a eté approuvée pour conserver les huitres et donner lieu au poisson de multiplier pendant les mois de may, juin, juillet, et aoust durant lesquels ces huitres qui frayent alors sont alors de fort mauvaise qualité...

... Outre cette pesche des huitres que l'on peut regarder comme la mere nourrice des habitants de Cancale les même pescheurs faisoient la pesche de la solle et des poissons plats a la drague ou chausse armée et montée de fer cet instrument ne leur est connu que depuis 25 a 30 années au plus ; avant la pratique de

cette pesche ruineuse la baye etoit si feconde et si poissonneuse que de l'aveu unanime de tout le monde on n'avoit besoin ni de rets ni d'autres instrumens pour faire la pesche que d'un panier au bout d'une perche tant le poisson y fourmillioit la pratique d'une pesche si abusive a detruit le fond de la baye et l'usage de cet engin l'a tellement depeuplée que ce n'est aujourd'huy que par accident que l'on y pesche de grosses solles, les pescheurs avec leurs dragues raportoient tout le fretin et y faisoient un degat inexprimable...

¹ Il s'agit du tonneau de mer soit 42 pieds cube. (1,19m³)

... Les mailles des rets qui forment ces pescheries dont les pieux n'ont au plus que 3 a 4 pieds de haut sont de deux calibres, les mailles les plus larges de ceux que nous avons trouvés a la Houle ont dix huit lignes en quarré et d'autres n'ont au plus que dix lignes en quoi elles sont toutes deux contraires a se qui est prescrit par l'ordonnance L.5. T.3. Art.2. qui a fixé les maille de ces sortes de pescheries de basse-eau a deux pouces en quarré au moins....

...que la petite ouverture est encore bouché d'une bâche ou baschon, que les pescheurs avoient ostés etant prevenu de notre visite, ce qui nous a été assuré par ceux dont nous etions accompagnés et nous avons remarqué aussi que nouvellement le clayonnage du fond de ces pescheries exposé a la mer avoit été ouvert de deux pieds en quarré et que cette même ouverture etoit alors formée d'une grille de bois quoyque nous ne fussions encore seulement qu'au 10^{ème} de septembre ce qui est contraire a l'ordonnance de 1684 qui ordonne que ces pescheries seront ouvertes sans estre bouchées de quoyque ce soit du premier may au dernier jour d'aoust...

Tout ce qui est contrôlé à Cancale est en infraction avec les lois en vigueur, mais ce n'est pas le seul port dont les pêcheurs se distinguent, il y en a d'autres...

Autrefois, un simple panier sur une gaule permettait de prendre du poisson... C'était le bon temps.

Thierry Huck

PETITES ANNONCES



BATEAU PECHE PROMENADE ANTARES SERIE 7 de 1996

Dimensions :Longueur (6,55m +0,50 plateforme) – Largeur : 2,60m

TRES BIEN EQUIPE – TRES BON ETAT

PRIX : 25.000 EUROS (Prix moyen argus 29.000 Euros)

Moteur Volvo 105 CV Turbo Diesel 2100 heures (Toujours entretenu) - réservoir 100L

OPTIONS

Deux batteries avec répartiteur de charge

Barre hydraulique avec double commande

Pilote automatique – Flaps – Coupe orin – Pompe de cale électrique

Radio – Sondeur – VHF – GPS - Taud de soleil

Coin Cuisine avec évier (réservoir d'eau de 100litres) – WC marin indépendants

Table amovible avec embase cockpit – Nombreux rangements

Plateforme Arrière – Echelle amovible

Armement sécurité moins 6 milles complet (extincteurs – fusées – brassières etc)

Possibilité de l'armer en plus de 6 milles

Hiverne tous les hivers sous hangar – Mise à l'eau de début Mai à début Septembre.

Contact Téléphonique : **H.HUCK 06 80 25 39 10**

Bateau visible chez JP FROC CANCALE

MOTS CROISES DU CORMORANDIER par Joël Denis

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

- I - Bateau du 15^e au 16^e Siècle
- II - Mammifère marin – Lié
- III - Produit par le froid – Petit entêté
- IV - Travail obligatoire – Dune saharienne
- V - Département – Bonne femme - Pronom
- VI - Autre département - Beaucoup
- VII - Monarque – Sur rail en ville
- VIII - Noir – Précède une licence
- IX - Appel d'urgence – Soleil Egyptien - Découvert
- X - Début d'échec - Auxiliaire

VERTICALEMENT

- A - Pirates parfois reconvertis
- B - Astate – Prénom de Rossi – Métal
- C - Mammifères aquatiques
- D - Surface
- E - Méprisable – Ou de force
- F - Voyelles – Conjonction – Peur d'artiste
- G - Personne
- H - La demander est vaine – Soleil Egyptien
- I - Beaucoup
- J - Truites – Transpire

Réponse du N°15

HORIZONTALEMENT

I – HUITRE - BAR ; II – UNS - ETRAVE ; III – LI – PETREL ; IV – BIO - TA ; V - BRASSE – TIR ; VI – EOLE - PLI ; VII – RI - LIONS ; VIII – AA - OC ; IX – USURPATEUR ; X – SINCERES .

VERTICALEMENT

A – HULUBERLUS ; B – UNI – ROI - SI ; C – IS – BAL – UN ; D – ISE - ARC ; E – REPOS – LAPE ; F – ETE – EPI - AR ; G – RTT - LOTTE ; H – BARATIN – ES ; I – AVE - SOU ; J – RELIRE - CRU .

recettes

D'OLIVIER ROELLINGER

HUITRES TIEDES AU VINAIGRE DE PORTO

Pour 4 personnes : 1 beau melon petit gris rennais, 20 huîtres creuses n°2, 2 dl de vinaigre de Porto (ou vinaigre de Banyuls), feuilles de menthe sauvage de la falaise, bouquet d'arroche ou petite frisée fine, 2 c à s. d'huile d'arachide, 1 c à c d'huile de colza grillée de mon ami Pierre Cagnaire, 4 graines de cardamome verte, 2 tours de moulin à poivre.

Préparation de base

Faire réduire le vinaigre de porto de moitié. Ajouter les graines de cardamome éclatées, deux tours de moulin à poivre et les huiles. Fouetter vigoureusement et laisser infuser avec la menthe sauvage dont on réservera quelques feuilles.

Couper le melon en 8 quartiers, enlever les pépins à la cuillère, garder le jus rendu, couper les quartiers en 5 et les réserver au réfrigérateur. Laver les feuilles d'arroche ou de petite frisée et quelques feuilles de menthe entières.

Ouvrir les huîtres, garder leur eau filtrée, décoller les chairs. Réserver au frais les huîtres décoquillées.

Dernière minute

Ajouter le jus de melon et un peu d'eau des huîtres à la réduction huilée précédemment préparée. Fouetter vivement. Rectifier l'assaisonnement. Tiédir les huîtres dans le restant de leur eau portée à 70°. Les disposer sur les assiettes chaudes avec les morceaux de melon glacés. Napper irrégulièrement les huîtres de la réduction huilée. Parsemer de menthe, ajouter quelques feuilles d'arroche.

Avec l'aimable autorisation d'Olivier ROELLINGER

**.LE CORMORANDIER
HERVE HUCK TEL : 06.80. 25.39.10**

**RESPONSABLE DE LA REDACTION
COURRIEL :herve.huck@aliceadsl.fr**